DE QUELQUES MODIFICATIONS

A INTRODUIRE DANS

ENSEIGNEMENT MÉDICAL OFFICIEL

ET PARTICULIÈREMENT

DANS L'ENSEIGNEMENT DE LA FACULTÉ DE MÉDECINE DE PARIS

PAR LE DOCTEUR

ALFRED HARDY

Professeur à la Faculté de médecine de Paris,
Membre de l'Académie de médecine,
Médecin de l'hôpital Saint-Louis, etc.

PARIS

LIBRAIRIE J.-B. BAILLIÈRE ET FILS

RUE HAUTEFEUILLE, 19, PRÈS LE BOULEVARD SAINT-GERMAIN

1875

DE QUELQUES MODIFICATIONS

A INTRODUIRE DANS

L'ENSEIGNEMENT MÉDICAL OFFICIEL

ET PARTICULIÈREMENT DANS L'ENSEIGNEMENT DE LA FACULTÉ DE MÉDECINE DE PARIS

L'enseignement supérieur, tel qu'il existe en France depuis un assez grand nombre d'années, a été récemment l'objet de critiques nombreuses, au point de vue de son insuffisance, et surtout au point de vue de ses tendances morales et religieuses ; je crois ces attaques complétement injustes, elles n'ont pour appui qu'un très-petit nombre de faits exceptionnels, dont l'importance a été grandie outre mesure pour les besoins de la cause qu'il fallait gagner. Et malgré tout ce qui a été dit en faveur de la nécessité d'instituer de nouvelles facultés, je persiste à penser que notre enseignement supérieur est réellement bon et qu'il n'attaque en rien ni la morale, ni la religion ; je pourrais apporter un grand nombre de preuves à l'appui de ces propositions, mais je laisse cette question irritante, pour m'occuper de choses plus importantes. Quel qu'estimable que soit notre enseignement, il n'est certainement pas parfait, on peut y trouver des

défectuosités, des lacunes; on peut y introduire des améliorations; on peut emprunter aux pays étrangers des méthodes et des institutions meilleures sur certains points que celles que nous possédons et que nous conservons. Bien mieux, en face de la loi nouvelle qui crée des établissements libres d'instruction supérieure, il est du devoir de l'État de faire tous ses efforts pour soutenir avec avantage cette nouvelle concurrence; ce devoir d'ailleurs est indiqué par un article important de la loi sur l'enseignement supérieur qui enjoint au gouvernement de présenter, dans le courant de l'année, à la sanction des assemblées législatives, l'ensemble des mesures reconnues nécessaires pour améliorer l'enseignement de nos facultés. C'est à la recherche de ces améliorations à introduire dans l'enseignement officiel de la médecine que je veux me livrer ici, en m'appuyant sur une longue expérience spéciale acquise, et comme professeur libre et comme professeur officiel.

Je m'occuperai surtout de l'enseignement donné par la faculté de médecine de Paris, laquelle faculté, par le choix de ses professeurs, par les ressources immenses d'instruction qu'on peut puiser dans une ville comme Paris, attirera toujours, quoi qu'on fasse, un grand nombre d'élèves et restera la première faculté de la France. Mais pour que cette place soit légitimement occupée, pour qu'aucune concurrence sérieuse ne soit élevée contre nous, pour que nous retenions et même pour que nous rappelions auprès de nous les étudiants étrangers, il me paraît nécessaire de modifier et de perfectionner en certains

points notre enseignement et nos méthodes d'instruction.

Études préparatoires.

La première question que je voudrais soulever et qui intéresse toutes les facultés officielles de médecine, se rapporte aux connaissances littéraires et scientifiques que l'élève doit posséder pour être admis à suivre les cours de nos facultés. Je n'ai pas besoin d'insister sur la nécessité du baccalauréat ès lettres : il est évident qu'un médecin doit avoir fait des études littéraires dont le baccalauréat *ès lettres* est le certificat ; cette question, débattue il y a quelques années, est définitivement tranchée maintenant.

Il est également évident qu'un étudiant en médecine doit être pourvu du diplôme de bachelier *ès sciences* : les connaissances scientifiques exigées pour l'obtention de ce diplôme sont une préparation indispensable aux études médicales proprement dites ; mais je demanderais davantage, je désirerais que pour les jeunes gens qui se destinent à la carrière médicale, cet examen *spécialisé* fût plus sévère et plus étendu relativement à la physique, à la chimie et à l'histoire naturelle ; si nos étudiants possédaient complétement ces connaissances scientifiques, nous n'aurions plus besoin dans nos facultés de nous occuper de la chimie, de la physique et de l'histoire naturelle dans leurs généralités, ainsi que cela se fait aujourd'hui ; et nous utiliserions exclusivement nos professeurs de sciences dites accessoires à enseigner la chimie et la physique biologiques, c'est-à-dire dans

leurs applications à la physiologie ; et notre cours d'histoire naturelle serait consacré à l'étude de matières uniquement médicales. Nous élaguerions donc de cette manière de notre enseignement et de nos examens, les notions scientifiques pures qui distraient les élèves des études médicales proprement dites, sans profit réel pour leur instruction, ces sciences n'étant apprises le plus souvent que superficiellement et pour les besoins d'un examen.

Dans cette nécessité pour les élèves de posséder des connaissances scientifiques plus approfondies avant d'être admis aux cours des facultés de médecine, je verrais encore un avantage qui n'est pas à dédaigner : ce serait celui de retenir près de leur famille un certain nombre d'entre eux.

Après l'obtention de leur diplôme de bachelier ès lettres, à leur sortie des lycées, il leur faudra habituellement encore une année d'études spéciales pour devenir bacheliers ès sciences ; et leur arrivée dans une grande ville, comme Paris ou Lyon, une année plus tard pourra permettre d'espérer de trouver chez eux un peu plus de raison, c'est-à-dire un peu moins d'entraînement pour les dissipations, un peu plus de goût pour le travail.

D'autre part, ces études scientifiques que je demande qu'on pousse plus loin qu'on ne l'exige aujourd'hui pour l'obtention du baccalauréat *ès sciences*, devant se faire le plus ordinairement à l'aide des cours de chimie, de physique et d'histoire naturelle professés dans les facultés des sciences de province, nos étudiants seront ainsi pour les professeurs de ces fa-

cultés des auditeurs naturels ; et, ces facultés, aujourd'hui complétement délaissées, pourront alors avoir leur utilité dans l'enseignement, au grand avantage des élèves, qui apprendront mieux les sciences en s'en occupant exclusivement, et au bénéfice des professeurs, que la possibilité d'avoir un auditoire sérieux engagera à travailler et à soigner leur enseignement.

Pourvu de son double diplôme, le jeune homme devient étudiant de nos facultés et c'est à nous à en faire un médecin dans l'espace de quatre années. Je dis quatre ans, parce que tout en tenant compte de l'année passée à étudier les sciences, je désire que les élèves, après trois années d'études, consacrent la quatrième à passer leurs examens de doctorat et à perfectionner leur instruction clinique. C'est laisser les choses dans l'état où elles sont, puisque les études médicales demandent aujourd'hui cinq ans au moins, quatre années d'études, une année d'examens. Voyons maintenant comment dans cet espace de temps nous pouvons le mieux élever nos étudiants pour les préparer à la pratique de la médecine. Je ne crois pas devoir demander de modifications à ce qui existe aujourd'hui relativement au nombre d'inscriptions, au nombre, à la nature des examens ; d'ailleurs ce sont là des questions de scolarité accessoires et qu'on peut toujours modifier lorsque les circonstances en démontrent la nécessité. Je crois également que la distribution des matières qui entrent dans l'enseignement oral et didactique des facultés peut être conservé,

comme cela fonctionne aujourd'hui, à cela près de la chaire d'histologie que je voudrais voir transformer en un cours d'anatomie générale ; mais ce qui me paraît devoir être modifié profondément dans notre faculté de Paris, de manière à constituer un progrès utile pour les élèves et fécond pour l'avenir de notre enseignement, ce sont les études pratiques auxquelles doivent se livrer les élèves pour acquérir des connaissances indispensables à la profession médicale ; et, par études pratiques, j'entends celles particulièrement qui se rapportent aux dissections anatomiques et aux cours cliniques.

Études anatomiques.

Je m'occuperai d'abord des dissections, partie indispensable de l'enseignement médical et sans laquelle il est impossible aux élèves de bien comprendre plus tard ce qui se rapporte à la physiologie, à la pathologie et à la clinique. Un élève qui n'a pas disséqué, et qui n'a appris l'anatomie que dans des livres ou en suivant *des cours théoriques*, ne sera jamais qu'un médecin incomplet, qu'un chirurgien absolument ignorant ; et cependant le nombre de ceux qui dissèquent diminue chaque jour. Dans l'état actuel de notre école pratique d'anatomie, le nombre des cadavres livrés aux étudiants étant insuffisant, il en résulte qu'il n'y a pas de sujets pour tout le monde, qu'un même cadavre sert à un trop grand nombre d'élèves, et que par conséquent la majorité des étudiants consacre trop peu de temps aux dissections ;

la plupart se contentent de regarder faire les plus habiles ou les plus studieux; et il en résulte depuis quelques années, depuis que le nombre des étudiants a augmenté à Paris, une véritable lacune dans notre instruction pratique. De plus les élèves ne sont pas guidés dans leurs études anatomiques; livrés à eux-mêmes dans leurs débuts, ils ne savent comment s'y prendre; et s'ils ne sont pas assez riches pour payer un professeur particulier ou s'ils ne rencontrent pas un camarade plus avancé qu'eux et complaisant, qui consente à les guider, ils entreprennent le plus souvent un travail infructueux; beaucoup aussi se rebutent et renoncent à un genre d'études qui offre trop de difficultés d'exécution et qui donne en général des résultats d'instruction si incomplets. Nous avons bien dans notre faculté des prosecteurs, des aides d'anatomie qui ont pour mission de diriger les élèves dans leurs études pratiques de dissection; mais leur nombre est trop restreint, ils ont besoin eux-mêmes de compléter leur instruction par des travaux personnels, ils ont des élèves particuliers qui leur prennent du temps; aussi je puis dire que, pour le commun des élèves, les prosecteurs et les aides d'anatomie n'existent réellement pas.

Il suffit de signaler un tel état de choses pour en faire saisir les inconvénients et pour démontrer la nécessité d'une réforme radicale dans cette partie importante de nos études. Je me hâte de dire que je crois qu'il est possible d'arriver à un progrès si désirable, d'abord en augmentant le nombre des cadavres mis à la disposition des étudiants, puis en organisant une

institution d'élèves plus avancés et plus instruits, qui seraient chargés de diriger les plus nouveaux et les plus inexpérimentés.

Pour subvenir aux dissections, la faculté de Paris se procure des sujets en vertu d'un traité passé avec l'administration des hôpitaux de Paris, qui doit lui livrer les corps non réclamés des malades de certains établissements hospitaliers. Ce traité fournit actuellement des ressources insuffisantes aux études anatomiques; il faut absolument le changer et obtenir un plus grand nombre de sujets; il faut aller en demander aux hôpitaux militaires, aux prisons de Paris et des environs; à Montpellier, où les sujets manquent tout à fait, on va bien jusqu'à Marseille et jusqu'à Toulon chercher des cadavres que le chemin de fer amène pour les besoins des étudiants de la faculté de médecine. Il faut faire de même, il faut aller demander des cadavres partout où on pourra en trouver; il faut en un mot peser sur l'administration pour obtenir à tout prix un plus grand nombre de sujets de dissection. Puis, ce premier point obtenu, il faut les utiliser le mieux possible pour les études anatomiques, en dirigeant et en aidant les élèves dans leurs travaux.

C'est pour arriver à ce dernier résultat que je suis d'avis d'instituer une catégorie d'élèves, *chefs de dissection*, chargés d'initier les étudiants novices aux difficultés de l'anatomie pratique, de les diriger, de leur faire des répétitions d'anatomie descriptive et régionnale, voire même de les guider dans les exercices de médecine opératoire.

Chacun de ces élèves instructeurs serait attaché à

une ou à deux tables de dissection, il aurait sous ses ordres dix ou vingt étudiants dont il devrait faire l'éducation anatomique. Je n'entre pas dans les détails des conditions que devront présenter les candidats à ces fonctions, je me contente de dire que je voudrais qu'ils fussent nommés au concours, et je demanderais qu'on leur accordât une légère rémunération pécuniaire. Ils seraient d'ailleurs sous les ordres des aides d'anatomie et des prosecteurs, qui les aideraient au besoin de leurs conseils, et sous la haute surveillance du professeur d'anatomie. Une telle institution, ainsi organisée, rendrait de grands services à l'instruction des élèves et, de plus, elle deviendrait une pépinière précieuse d'anatomistes et de chirurgiens. Ces chefs de dissection seraient à notre école anatomique ce que sont les internes aux hôpitaux, et leur réunion pourrait d'ailleurs servir à reconstituer l'école pratique de la Faculté, qui a cessé d'exister depuis plusieurs années, et qui était composée d'élèves d'élite jouissant de certaines prérogatives.

Chaires cliniques nouvelles à créer.

Après avoir indiqué comment je voudrais qu'on modifiât les études d'anatomie, je dois parler maintenant des améliorations bien plus importantes encore que je désirerais voir apporter dans l'enseignement de la médecine pratique : je veux parler de l'augmentation des cours cliniques. Je crois qu'il est du plus haut intérêt pour l'avenir de notre faculté d'ajouter à nos huit cours cliniques de médecine et de chirurgie générales, des cliniques spéciales sur les maladies des

yeux, sur les maladies des enfants, sur les maladies mentales, sur les maladies de la peau et sur les maladies vénériennes, de doter ces cliniques d'une installation convenable, de les placer sous la dépendance de la Faculté, et d'instituer pour ces chaires des professeurs titulaires ayant le même rang, jouissant des mêmes avantages que les autres professeurs de la Faculté.

Paris possède pour l'instruction médicale des ressources qu'on ne rencontre dans aucune autre ville; son immense population ouvrière, ses hôpitaux spéciaux permettent la réunion d'un grand nombre de malades de la même catégorie, qui fournissent des matériaux précieux et inépuisables à des cours de cliniques spéciaux, dans lesquels on a besoin de trouver de nombreux exemples de la même maladie pour en faire saisir et la ressemblance générale et les diverses variétés. Il est indispensable que ces matériaux ne soient pas perdus pour l'enseignement et je voudrais un représentant de la Faculté dans chaque hôpital spécial.

On me répondra que cela existe déjà, et que, depuis l'année 1862, sous l'influence de Rayer, on a créé des cours cliniques complémentaires qui sont justement ceux dont je réclame l'institution, lesquels sont confiés à des agrégés libres de notre faculté; on ajoutera que dans la plupart des hôpitaux spéciaux des cours cliniques libres sont faits par les médecins de ces établissements, et que par conséquent les élèves qui veulent s'instruire n'ont que l'embarras du choix des professeurs.

Je sais parfaitement tout cela, mais je n'en suis pas satisfait; il y a, en effet, dans ce qui existe plus d'apparence que de réalité; d'abord, quant aux médecins libres, leurs cours sont généralement incomplets, ils sont ordinairement de peu de durée et peu réguliers; très-souvent même ils sont constitués plutôt dans l'intérêt de la réputation du professeur que dans un but réel d'enseignement. Les agrégés libres chargés des cours cliniques complémentaires ont un enseignement plus régulier; ils professent au nom et avec contrôle de la Faculté, et je suis heureux de pouvoir leur rendre cette justice qu'ils remplissent leurs fonctions avec un grand zèle et le plus ordinairement avec un succès légitime. Mais leurs leçons sont en petit nombre, et leur enseignement, à peine toléré par l'administration des hôpitaux, est loin d'être complet. Comme ils ne sont pas professeurs titulaires, comme ils n'assistent pas aux examens, ils n'ont pas assez d'autorité sur les élèves, qui ne se croyent pas forcés de suivre leurs cours.

Inconvénient plus grand encore : il y a parmi ces professeurs complémentaires des mutations fréquentes qui empêchent leur notoriété et leur réputation de s'établir. La plupart en effet cherchent, dès que l'occasion s'en présente, à échanger leur position de *chargé de cours* contre la place bien plus enviable et bien plus élevée de professeur titulaire; et les succès qu'ils ont obtenus dans leur enseignement spécial sont des titres sérieux qu'ils font valoir pour leur avancement hiérarchique. Ce qui fait que plus un professeur complémentaire réussit dans son enseigne-

ment spécial, plus il a de chances pour le quitter. Les exemples ne manquent pas pour justifier cette proposition. C'est justement cela que je voudrais éviter. Je désirerais qu'un professeur de maladies mentales ou de maladies cutanées qui a eu du succès, qui attire les élèves, qui contribue utilement à leur instruction, pût continuer son cours et que son intérêt personnel ne fût pas en opposition avec celui de l'enseignement. Il y a dans la solution de cette question un intérêt capital pour notre faculté : si elle veut conserver le nombre de ses élèves, si elle veut surtout rappeler les étrangers, il faut absolument qu'elle soit pourvue largement de ces chaires cliniques que je réclame et qui sont un complément indispensable d'instruction, car elles se rapportent à l'étude de maladies fréquentes, souvent graves, que le médecin doit nécessairement connaître et qui sont à peine enseignées aujourd'hui. Il faut également que ces chaires soient confiées à des hommes dont le nom ait de la notoriété. On doit savoir, en effet, que les élèves qui ont commencé leurs études dans une autre faculté, que les étrangers qui sentent le besoin de compléter leurs études ailleurs que chez eux, ne quittent pas leur pays pour aller apprendre à connaître la bronchite, la pneumonie ou la fièvre typhoïde : ils peuvent observer ces maladies partout; mais ce qui peut les attirer à Paris, c'est le désir d'étudier sous un professeur renommé des maladies spéciales, les maladies des yeux, les maladies nerveuses, les maladies de la peau, etc., les maladies en un mot qu'on ne peut apprendre que dans une

grande ville qui offre par sa population des matériaux précieux pour l'enseignement des spécialités. Ce sont ces trésors d'instruction que Paris possède, que je ne voudrais pas voir perdre et que je voudrais au contraire voir utiliser dans l'intérêt de l'enseignement et pour la plus grande gloire de notre faculté.

Après avoir indiqué les modifications que je crois utile d'introduire dans notre enseignement médical, je ne veux pas ici traiter la question d'argent : il est évident que l'institution des chefs de dissection, que l'augmentation du nombre des professeurs de clinique ne pourront pas s'établir sans une augmentation de dépenses. Mais je crois que cet argent sera bien placé ; et d'ailleurs, il est bon de rappeler que la faculté de médecine de Paris rapporte à l'État plus qu'elle ne coûte, et il me semble qu'on peut en toute équité demander qu'une partie de cet excédant des recettes sur les dépenses soit employée à l'amélioration de l'enseignement.

A côté de ce que je viens de demander relativement aux études anatomiques et aux chaires de clinique, il y aurait bien encore quelques autres modifications utiles à apporter à ce qui existe aujourd'hui : c'est ainsi qu'il faudrait multiplier les laboratoires ; c'est ainsi surtout qu'on pourrait utiliser davantage les agrégés et les associer plus directement à l'enseignement, en leur faisant faire des répétitions, des conférences, des leçons complémentaires dans les-

quelles seraient traités des sujets que le temps n'a pas permis au professeur titulaire d'aborder ou de développer. Mais je ne veux pas insister sur ces points, sur lesquels tout le monde est à peu près d'accord, et je m'empresse de terminer en répétant que si l'on veut fortifier les études anatomiques d'une part et de l'autre augmenter notre enseignement clinique, non-seulement notre faculté luttera avec avantage contre les nouvelles facultés libres ou officielles qui peuvent se créer, mais elle attirera à Paris les étrangers, qui ont depuis quelques années une tendance bien marquée à se diriger vers d'autres pays mieux doués que le nôtre de laboratoires d'anatomie et de chimie pratiques, et comptant plus que nous des cours spéciaux faits par des professeurs très-capables et très-connus, dont le nom seul est un attrait. En France, notre enseignement clinique général est certainement supérieur et nous faisons des médecins praticiens plus capables que partout ailleurs ; complétons et perfectionnons cet enseignement pratique par l'addition des chaires qui nous manquent ; fortifions en même temps nos études anatomiques, et après ces modifications, notre faculté n'aura rien à envier aux autres pays et elle sera de force à lutter contre toute concurrence nationale ou étrangère.

PARIS. — IMPRIMERIE DE E. MARTINET, RUE MIGNON, 2

Royal College of Surgeons

from the Author

REPORT

ON THE

ANITARY CONDITION OF THE CITY OF EDINBURGH.